Option

Bergers et troupeaux dans le Parc des Écrins

Jean-Pierre Deffontaines

e berger et le troupeau de moutons sont montés le 28 juin 1991 vers l'alpage du Saut du Laire situé dans le Parc National des Écrins, aux sources du Drac, au-delà du hameau de Prapic (figure 1).

Le troupeau est composé de 1 200 bêtes qui appartiennent à douze éleveurs de la petite région du Champsaur. L'alpage est propriété de la commune d'Orcières qui a augmenté cette année de 5 % le prix de location des « montagnes ». Pour payer la location et le berger, les éleveurs estiment qu'il faut un effectif de 1 200 bêtes. Pour cela, il a fallu compléter le troupeau de l'année dernière par 200 bêtes « nouvelles ». Elles ont été trouvées auprès d'éleveurs de la commune proche d'Ancelle.

Le berger considère que l'effectif du troupeau est trop important; à son avis, il manquera une quinzaine de jours d'herbe dans les « quartiers » de juillet et de septembre situés dans les zones les plus basses de l'alpage, donc les plus précoces, les moins sujettes aux premières rigueurs de la fin de saison et où les repousses d'été sont les plus probables. Les « quartiers » d'août, plus étendus, semblent à première vue suffisants mais en fait les zones dégradées sont fréquentes et certains « secteurs » d'altitude, exploitables avec un troupeau de 800 à 1 000 bêtes, sont, d'après le berger, difficilement utilisables par un troupeau plus important.

Les acteurs en présence

Cette situation, schématiquement présentée, met en scène plusieurs acteurs qui ont, ou représentent, des intérêts divers et qui développent des stratégies différentes relatives à l'utilisation de cet alpage. Elle permet de poser le problème de l'avenir de ce type de territoires.

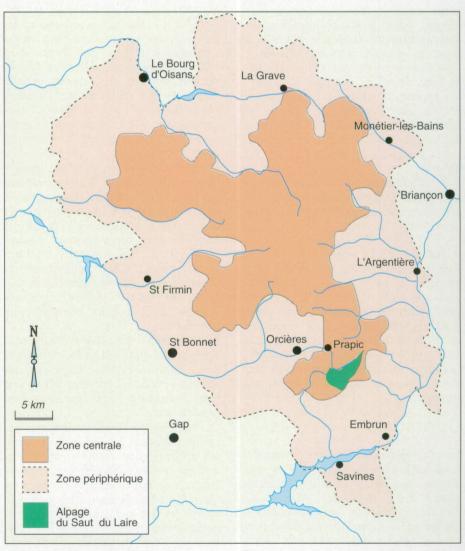


Figure 1. Le Parc des Écrins.

Figure 1. The Ecrins national park.

J.-P. Deffontaines : INRA/SAD, route de Saint-Cyr, 78026 Versailles Cedex, France.

- La municipalité doit gérer au mieux ses alpages (figure 2). Elle a des exigences financières pour couvrir les frais d'équipements liés à une station de ski; elle cherche à tirer profit des surfaces en pâturage d'altitude qui lui appartiennent et fait en sorte d'accueillir le maximum de bêtes d'où qu'elles viennent. Elle connaît mal les répercussions que peut avoir au niveau du milieu, des ressources et du paysage, une stratégie d'accroissement d'effectif des troupeaux.
- Les éleveurs constatent que la production ovine, dans la situation économique actuelle et avec les structures d'exploitation présentes, n'est pas compétitive devant les importations néozélandaises ou argentines, et que, malgré les subventions de l'État, les marges financières sont de plus en plus faibles. L'utilisation des ressources fourragères en altitude reste intéressante. aussi bien pour ceux qui envoient des bêtes « suitées » (brebis avec l'agneau), des brebis en gestation (pour une mise bas d'automne), des bête vides sans suite. La mise en alpage libère de la main-d'œuvre sur l'exploitation dans la période de travail intense des foins,

assure une alimentation pendant environ 100 jours par an et permet une « mise en état » du troupeau avant la période hivernale. L'alpage est intéressant si les charges restent réduites, notamment celles provenant de la location et celles correspondant à la rémunération du berger. Les éleveurs ont intérêt à répartir ces charges sur un nombre de bêtes le plus grand possible ; d'où l'accroissement progressif de l'effectif des troupeaux par alpage et les tentatives diverses pour se passer de berger.

En 1985, on considérait problématique la rémunération d'un berger si l'effectif n'atteignait pas 1 000 bêtes. On parle maintenant de 1500, voire 2 000 bêtes, comme perspective pour les années à venir. Quant à l'absence de berger, il est clair qu'elle n'est possible que dans certains types de « montagnes fermées » et sans doute pour des effectifs restreints. Il v a là cependant des connaissances complémentaires à acquérir sur le comportement territorial des troupeaux en liberté et sur les conséquences sur le milieu, les ressources et l'état du troupeau d'un tel système pastoral.

Il faut signaler que les douze éleveurs

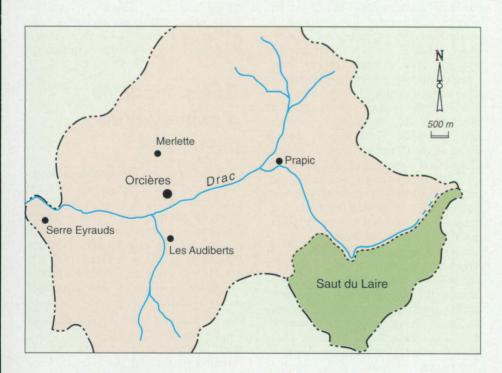


Figure 2. Commune d'Orcières.

Figure 2. At Orcières.

Summary

Shepherds and flocks in the Ecrins national park

J.-P. Deffontaines

The paper concerns the future of farming in protected areas. What management models would be best, or even possible, for alpine pastures that happen to be located in a natural park?

As concerns the real-life case of the Saut du Laire in the Parc des Écrins, two contrasting management models — one, called ecological, the other, economic —, are discussed amongst the various parties concerned: the shepherd, the farmer, the municipality and the Park.

Cahiers Agricultures 1992; 1: 278-82.

concernés par l'alpage du Saut du Laire ne forment pas un ensemble homogène, leurs points de vue diffèrent, voire s'opposent, notamment à propos de l'effectif total du troupeau et au sujet des relations avec le berger; certains sont beaucoup plus soucieux du renouvellement des ressources fourragères que d'autres. L'hétérogénéité des troupeaux est grande, les états sanitaires très différents, autant de sources de conflits. Il existe un projet de créer un groupement d'éleveurs qui permettrait une harmonisation des règles et d'accéder à des aides spécifiques.

• Le berger est salarié des éleveurs mais il n'est pas un exécutant de leurs exigences. Il a une conception personnelle de la conduite et de la garde du troupeau et une façon d'exploiter le milieu. Dans le cas présent, on peut dire que le berger propose un modèle de « conduite harmonieuse » du troupeau et de « gestion patrimoniale » [1, 2] de l'espace et de ses ressources. La « conduite harmonieuse » résulte d'un équilibre entre les ressources fourragères et l'effectif du troupeau que le berger met en œuvre méthodiquement ainsi que des rapports établis



Figure 3. Alpage du Saut du Laire (secteur 5). (Cliché Deffontaines)

Figure 3. The Saut du Laire lapine pastures (sector 5).

entre le berger, le troupeau et le territoire. Pour cela, il « découpe » l'alpage en arrondissements, quartiers, secteurs [1, 2]; il établit un circuit quotidien au cours duquel le troupeau est conduit dans des portions successives de territoire qui remplissent des fonctions définies et ordonnées (déplacement, déplacement et pâturage, pâturage, repos) (figures 3 et 4). Cette conduite prend en compte le plus possible le comportement « spontané » du troupeau. Pour le berger cette « conduite harmonieuse » permet de réduire au maximum les pertes, d'assurer un état satisfaisant des bêtes en fin de saison, mais également d'utiliser au mieux les ressources présentes tout en assurant leur reproduction.

Il est clair qu'un tel modèle de gestion ne supporte qu'un effectif limité du troupeau en accord avec la « structure » de l'alpage et suppose une certaine cohésion du troupeau, donc des bêtes habituées au gardiennage avant la montée en alpage.

• Le Parc des Écrins a une mission de conservation et de protection d'une diversité biologique et d'une originalité paysagère d'un territoire qui apparaît de plus en plus étroitement liée au développement des différentes activités

humaines qui peuvent s'y dérouler, notamment l'activité d'élevage qui est principalement représentée dans le Parc des Écrins sous la forme de l'utilisation pastorale des alpages. Celle-ci est largement dépendante des systèmes de production des exploitations agricoles situées dans la zone périphérique. Le Parc est donc vivement concerné par l'utilisation, la gestion et l'évolution d'un alpage comme le Saut du Laire. Il a d'ailleurs retenu cet alpage pour développer un programme de recherche interdisciplinaire et pluri-organismes (Inserm, Inra, Cerpam, Chambre d'Agriculture) afin de mieux connaître les relations existant entre des pratiques pastorales économiquement viables et les exigences de protection, d'équilibre entre activités et de pédagogie écologique qu'il développe. Les connaissances acquises dans cette

les connaissances acquises dans cette recherche sont censées servir de base à l'élaboration de « contrats d'alpage » réglant les engagements des divers acteurs intervenant sur les 90 alpages du Parc (bergers, éleveurs, municipalités, mais également touristes, chasseurs et pêcheurs, organismes divers...) Le Parc est intervenu sur le territoire du Saut du Laire en aménageant les accès, en installant des points d'eau, en équipant les cabanes pastorales. Il

a d'ores et déjà demandé le respect des sites écologiques localisés sur le territoire de l'alpage : un site de chardons bleus et un secteur où nichent des lagopèdes. Ces demandes, encore incomplètes, sont prises en compte par le berger qui ajuste la conduite de son troupeau à ces nouvelles contraintes.

Quels modèles d'exploitations pastorales ?

Cette présentation des acteurs en cause dans l'usage de l'alpage du Saut du Laire étant faite, se posent des questions de prospective. Quels modèles d'utilisation pastorale est-il souhaitable et possible de développer dans les alpages situés dans le Parc? Où tel modèle est-il mieux adapté? Quelles conséquences peuvent être attendues de son adoption?

On ne peut répondre à ces questions à partir du cas d'un seul alpage. Nous nous appuierons cependant sur la situation particulière du Saut du Laire pour apporter quelques éléments au débat.

Deux modèles de gestion de l'alpage

peuvent être envisagés, qui ne couvrent évidemment pas la gamme des modèles possibles mais qui représentent des choix contrastés permettant de mettre en comparaison différentes solutions d'avenir.

• Un premier modèle d'exploitation pastorale de l'alpage du Saut du Laire que l'on peut qualifier de « modèle écologique », est caractérisé par une « conduite harmonieuse » d'un troupeau d'environ 1 000 ovins et par une gestion patrimoniale du milieu et des ressources, telles qu'elles sont définies par le berger actuel [1, 2].

Ce modèle est-il justifié dans le système économique actuel pour la production d'agneau de boucherie, déjà fortement subventionnée ? N'est-il pas réservé aux situations où existe un projet complémentaire de protection de l'espace ? Des observations faites sur quelques alpages exploités selon

ce modèle font apparaître qu'il semble à même d'assurer une maîtrise du milieu et des ressources*. Les connaissances des mécanismes intervenant pour assurer cette maîtrise sont cependant encore partielles.

Ce modèle est de moins en moins accepté par les éleveurs. S'il y avait

^{*} Alpages de Freyssinières, de la Vieille Selle et du Laus gardés par A. Leroy de 1984 à 1990.

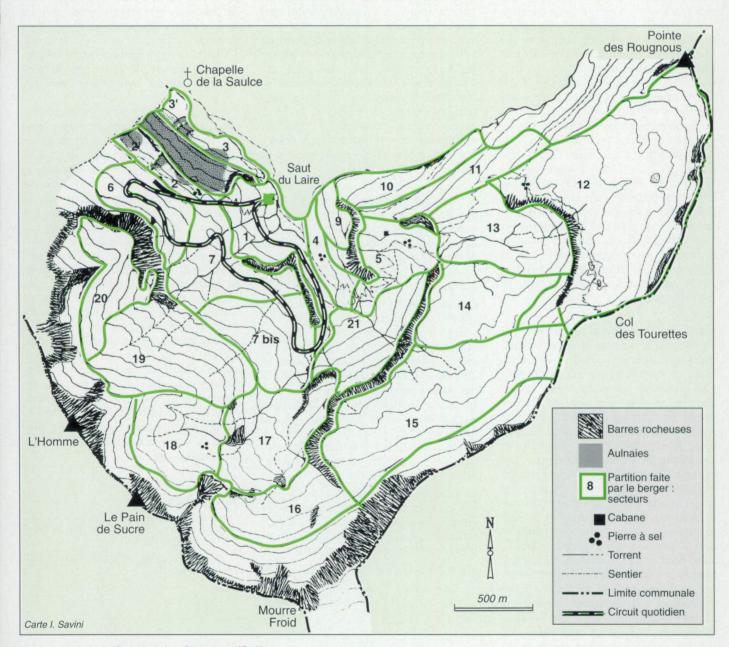


Figure 4. Alpage du Saut du Laire, Commune d'Orcières.

Figure 4. The Saut du Laire alpine pastures at Orcières.

obligation de l'adopter, ceux-ci seraient sans doute amenés à changer de lieux d'alpage, voire de système d'élevage. La municipalité d'Orcières peut craindre cette éventualité et s'avérer, elle aussi, réticente. En revanche, le Parc est vivement intéressé par cette gestion de l'espace et des ressources qui paraît compatible avec l'introduction de contraintes propres à un Parc National. Parc et berger peuvent être objectivement alliés pour promouvoir cette gestion attentive des alpages devant une municipalité et des éleveurs plus réticents. S'il y a un projet pour développer ce type d'exploitation pastorale, municipalités et éleveurs exigeront des contreparties provenant d'une valorisation qualitative nouvelle du produit (labélisation) et de l'organisation d'une filière répartissant la valeur ajoutée aux différents niveaux, de la production à la commercialisation. Dans ce cas, le Parc ne devrait-il pas participer à la mise en place d'une telle valorisation (création d'un label « Agneaux des Ecrins » par exemple)? D'autres contreparties peuvent être envisagées telles que la participation à la rémunération des bergers, à leur formation et à leur qualification, l'aide à la constitution de groupements pastoraux et d'associations foncières pastorales, l'aide aux communes acceptant ce modèle.

• Un second modèle d'exploitation par les ovins que l'on peut schématiquement qualifier de « modèle économique » est caractérisé par un chargement plus élevé (1 500 bêtes, voire plus). Dans ce modèle, des portions du territoire de l'alpage du Saut du Laire seront inutilisées, notamment les secteurs de surfaces réduites, ceux dont la morphologie (formes convexes, par exemple) ne permet pas une visibilité suffisante pour le berger et pour les brebis entre elles. D'autres secteurs comportant des zones fragiles ou des espaces affectés de contraintes diverses liées à des activités autres que pastorales telles que la chasse, les loisirs, l'exploitation forestière, la protection des milieux seront difficiles, voire impossibles à faire pâturer. Les secteurs où les risques augmentent avec l'effectif seront également délaissés. Ce modèle correspond à une conduite du troupeau nécessairement différente; suivi lâche des brebis, repérage diffi-

cile des bêtes les plus faibles, malades ou handicapées, soins réduits. L'état moyen du troupeau risque d'être moins bon que dans le modèle précédent et les performances généralement moins élevées. Ce modèle suppose une autre qualification du berger. Même si les éleveurs sont conscients des problèmes posés par l'augmentation de la taille du troupeau, nombreux sont ceux qui seront tentés d'adopter ce modèle si de nouvelles données ne sont pas introduites dans la situation économique actuelle. Pour les municipalités dans le conseil municipal duquel les éleveurs sont le plus souvent minoritaires, le choix dépend de la configuration des surfaces en alpage sur la commune, mais aussi des projets qu'elle a sur l'activité agricole et notamment pastorale et de ses perspectives en matière de paysages. Le Parc, lui ne peut qu'être réservé à l'égard de ce modèle et très attentif aux conséquences écologiques, économiques et sociales de son adoption.

Si l'on considère maintenant les alpages Hauts alpins, y a-t-il des situations dans lesquelles l'un ou l'autre de ces deux types de modèles semble mieux adapté dans l'avenir?

Le modèle « écologique » tel qu'il a été présenté n'est viable que s'il y a des compensations financières ou autres auprès des municipalités et des éleveurs. Il paraît envisageable dans le territoire du Parc dans la mesure où celui-ci affirme une volonté de maîtrise de l'espace et où il dispose des moyens nécessaires pour assurer les compensations. Ce modèle peut se développer dans d'autres situations où des projets de gestion de l'espace justifient un système d'aides à l'activité pastorale (réserves naturelles, espaces fragiles, plans paysagers...).

Le modèle « économique » est appelé à se développer dans les autres cas et lorsque les alpages s'y prêtent (surface suffisante, configuration adaptée, équilibre des ressources entre quartiers...). Reste posé le problème des cas où le

modèle « économique » est inadapté et où aucune aide particulière n'est à attendre. Dans ces cas, le modèle sans berger peut s'étendre ou, à l'extrême, le modèle sans troupeau. Sur ces deux derniers modèles les connaissances sur les effets à court, moyen et long termes de leur adoption restent insuffisantes.

Parmi les éleveurs, certains peuvent souhaiter adopter le modèle « écologique » : ceux qui gèrent un élevage avec des exigences de qualité et de bien-être pour leurs bêtes, ceux dont le troupeau est petit et pour qui les conséquences des pertes en alpage sont grandes.

Quant aux municipalités, selon les projets sur l'espace, le choix peut se porter sur l'un ou l'autre des modèles.

Les choix possibles pour l'exploitation des alpages Haut alpins avec bergers ne réduisent pas à ces modèles. D'autres espèces animales ou combinaisons d'espèces peuvent être envisagées, de même que, pour chaque modèle, des modalités différentes de gestion de l'espace et de conduite des animaux. En outre, un petit troupeau ne garantit pas nécessairement un respect du milieu ou de la faune sauvage; plus maîtrisable on peut tenir le troupeau trop longtemps dans un secteur, plus maniable on peut le mener partout sans laisser d'espace pour les chamois ou les lagopèdes. Mais il apparaît clairement, d'une part que la perspective d'un modèle avec grand effectif est inadaptée à de nombreuses situations, d'autre part que les projets autres que pastoraux et agricoles sur le territoire des alpages et des vallées interviendront de plus en plus dans le choix des modèles de gestion des alpages

Références

- 1. Landais E, Deffontaines JP, Leroy A. *Un berger parle de ses pratiques*. Série Doc de travail INRA, Versailles, 1988 : 111 p.
- 2. Espace d'un berger. Film vidéo (60 minutes). INRA. 1990.